

1- Visa de la déclaration d'Importation de Marchandises (Il s'agit de vérifier la régularité des dossiers déposés).

**Pièces exigées :**

- Avis favorable du Ministère de l'Environnement / Bureau National Ozone
- Factures
- Connaissance

2- Délivrance d'autorisation Spéciale d'Importation, au vu du Visa technique du Ministère de l'Environnement, des substances appauvrissant la couche d'ozone ainsi que les équipements et les appareils y afférents.

**Pièces exigées :**

- Factures
- Connaissance

Pour plus d'informations, veuillez vous adresser au Service de l'importation du Ministère du commerce, porte 8, Ambohidahy.